



Sos régularisation conjoint français et père enfant français

Par hyna24, le 10/01/2014 à 10:25

bonjours j'ai besoin de renseignement s'il vous plait. je vous expose ma situation . je suis marocaine âgée 30 ans et je suis en France le 16/03/2008(sans visa)preuve de présence sur le territoire depuis 2008 a ce jours ;suit a une hospitalisation en 2011 j'ai reçu une autorisation provisoire de séjours de 3 MOIS , RENOUVELER par une deuxième de 6 mois , et comme j'avait pas d'autorisation de travaille, j'ai fait du bénévolat dans deux associations d'aide aux personnes en difficulté(attestation de bénévolat de 2 ans) .

je déclare mes revenus depuis 2010 , j'ai une assurance maladie un habitat et une vie stable .le 24/04/2012 j'ai déposé ma demande de titre de séjour (vie privée vie familiale) pour raison de santé car "j'avais une maladie grave".(pour le moment je suis en bonne santé et j'ai plus de traitement mais le médecin a marqué sur son attestation que il me faut un suivi surveillance pendant 5 ans) .

AU début la préfecture m'a délivré un récépissé de 3 mois puis une réponse défavorable (refus de titre de séjour avec un OQTF qui est plus valable depuis 1 mois.

j'ai déposé le recours dans le délai d'un mois au greffe du tribunal mais mon recours a été rejeté .

Entre temps je me suis marié ici en France, ma femme est française ,et elle est enceinte de 8 mois , on a des preuves de vie commune de plus de 10 mois avant le mariage et de 12 mois après le mariage ,qui fait 22 mois de vie commune avec comme preuve (livret de famille ,acte de mariage ,déclaration CAF ,assurance maladie ,quittance de loyer, EDF ,assurance habitation ,attestation de divers organismes centre social ,assistante social , amis ...),une lettre d'un député et d'un maire qui explique mon intégration et qui appuie sur ma demande , j'ai même fait une formation de langue française ,et j'ai deux promesses d'embauche CDI. et je suis titulaire d'un BAC et deux diplômes ÉLECTRICIEN et PEINTRE BÂTIMENT (marocain) . ma femme est enceinte de 8 mois et son gynécologue et la sage femme m'ont fait une lettre pour que je reste à ses côtés jusqu'au jour de l'opération car ils ont prévu une césarienne , en plus elle a deux autres enfants de 3 et 7 ans que je considère comme les miens je les dépose à l'école le centre de loisirs (attestation de directeur de l'école)...

ma question est: est-ce que j'ai une chance d'avoir une carte de séjour conjoint Français ? car j'ai peur d'avoir une autre OQTF surtout que je ne peux pas laisser ma femme toute seule de son état de santé et qu'il demande je dois faire un titre conjoint Français ou un titre d'admission exceptionnelle je vous remercie d'avance de me répondre cordialement